Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 841

Artikel: Chanson tendre pour la Toussaint

Autor: Frauchiger, Rose

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-268820

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ouvement Fémin

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M^{ma} WIBLÉ-CAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M^{na} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . Fr. 6.-Abonnement de soutien. . 8.-Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le rire chaleureux d'une mère est une mélodie dont l'écho peut se prolonger dans toute la vie d'un homme.

LEIXNER.

A nos abonnés

Voici novembre! ne trouvez-vous pas qu'une des choses qui nous fait ressentir la fuite trop rapide du temps, c'est le renouvellement des abonnements?

Eh! oui. Dans le présent numéro, nos amis et abonnés trouveront le traditionnel bulletin vert, leur rappelant que bientat 1956 en fante. Voici novembre! ne trouvez-vous

vert, leur rappelant que bientôt 1956 va finir, mais que 1957 va commencer. Pour cette nouvelle année, nous avons besoin de votre nouveile annee, nous avons besoin de votre contribution régulière, permettez-nous de poursuivre le travail entrepris en faveur des intérêts féminins et, pour éviter l'encombre-ment postal de décembre, versez-nous dès maintenant, le montant de l'abonnement 1957. Merci d'avance de votre obligeance et de votre générosité.

Le Mouvement féministe.

Philatélie ménagère

Dans la plupart des pays civilisés, les ministres des PTT ont depuis longtemps acquis l'habitude d'émettre des séries de timbres pour célébrer divers événements ou pour commémorer divers grands hommes. Cela fait plaisir aux graveurs, aux fabricants de gomme arabique, aux marchands de timbres et d'albums, ainsi qu'au ministre des Finances. Certes, cela complique légèrement la vie des employés de postes et des collectionneurs, mais cela ne fait tout de même de tort à personne.

La Suisse, elle aussi, tient à émettre des La Suisse, elle aussi, tient a emettre des séries commémoratives et laudatives. Mais depuis Guillaume Tell (qui a déjà eu son timbre depuis longtemps), les événements sont rares en Helvétie. C'est un pays où il ne se passe jamais rien. (!!! Réd.)

Aussi, après s'être creusé les méninges, le ministre des Postes de Berne n'a-t-il rien trouvé de mieux que de lancer un nouveau timbre à la gloire de la ménagère suisse. Le graveur y a dessiné les trois emblèmes du bonheur domestique: une mouvette à tourner les sauces, des ciseaux de couturière et une rose

Bah! Après tout, ce timbre en vaut bien un autre. La philatélie, nous a prodigué, en ovale, en écu, en carré ou en cercle, l'effigie de tant de rois qui ne savent même pas réussir une sauce, de tant de généraux qui auraient mieux fait d'apprendre la couture, de tant de poètes

Aux heures de troubles

Des appels sont lancés à l'ONU

Cette institution que nous nous efforçons de faire connaître peut-elle répondre à tous les espoirs placés en elle?

La Journée des Nations Unies, que l'on vient de célébrer le 24 octobre, nous offre l'occasion de donner quelques détails rétrospectifs sur la 11me assemblée, et surtout sur le dixième anniversaire, de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Dans trente-quatre pays, vous le savez, des groupements de personnes enthousiates, s'ef-forcent d'inspirer à tous, jeunes et vieux, un idéal de collaboration pacifique entre les peu-ples, s'efforcent de soutenir l'action des Na-tions Unies dans tous les domaines.

Pour ce dixième anniversaire, des person-Pour ce dixième anniversaire, des person-nalités de premier plan, des pionniers et des champions de la cause étaient venus prendre la parole sur le thème proposé: Les dix pro-chaines années. On entendit M. Paul Boncour (France), Mme Eleanor Roosevelt (U.S.A.), M. Jules Moch (France), M. Clement Attlee (Grande-Bretagne), tous s'efforèrent de tirer de l'expérience des années passées des consi-gnes utiles pour l'avenir.

Une émouvante cérémonie marqua cet an-niversaire, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jan Masaryk, premier président

Des lacunes qu'on pourrait combler entravent le fonctionnement et entament la confiance du public.

la confiance du public.

Dans le problème des droits de l'homme, ce qui importe, à mon avis, pour éclairer l'opinion publique — but essentiel de la FMANU — c'est de faire ressortir clairement la tâche de l'ONU: créer des organes et des procédures efficaces pour examiner les plaintes en violation des droits fondamentaux de l'individu, portées par des associations responsables, en attendant le droit de pétition de l'individu lésé lui-même — avec toutes les garanties voulues, bien entendu.

que personne ne lit, de tant de dames allégoriques qui ne valent pas une simple rose que l'image de cette brave ménagère suisse me remplit d'aise.

Elle, au moins, n'a pas l'ambition de nous faire prendre l'Helvétie pour des lanternes. (Le Peuple de Bruxelles) J. d'O.

de la F.M.A.N.U. Il appartenait à Lady Pibulsonggram, présidente actuelle de la Fédé-ration, de prononcer le discours de dédicace et de dévoiler le monument. Ce dernier qui se et de devoiter le monument. Ce dernier qui se dresse à l'entrée du chemin conduisant au Centre de la F.M.A.N.U. est très sobre, c'est un socle de pierre supportant un livre ouvert sur lequel sont gravés le nom et les dates concernant Jan Masaryk.

cernant Jan Masaryk.

Les derniers jours de l'assemblée étaient consacrés d'une part, aux affaires administratives. Parmi celles-ci, il fallut prendre congé, avec beaucoup de regrets de M. Ennals, le secrétaire général, depuis dix ans, de la F.M. A.N.U et pourvoir à son remplacement en la personne de M. Robert S. Smith, secrétaire ad interior. ad interim.

ad interim.

D'autre part, siégèrent les diverses commissions (éducation, désarmement, programme, commission politique et juridique). Nous
publions ici le texte des interventions d'un
membre de la délégation suisse, Mme T.
Hauchmann, dr en droit, à la commission politique et juridique, interventions qui expliquent la carence de l'ONU et les déceptions
du public.

Les pactes ne sont pas partout applicables.

"Les articles trop détaillés des deux pactes des droits de l'homme, comme ils sont actuel-lement élaborés, n'ont pas de valeur pratique, n'étant pas universellement applicables.

Le droit de pétition n'est pas admis

Le droit de pétition n'a rien de révolution-naire : il est reconnu à l'indigène de certaines colonies sous mandat, devant le Conseil de

Dans l'activité juridique des Nations Unies, j'ai relevé, à la fin de la discussion, d'une façon très concise, trois points qui n'ont pas été soulevés au cours des débats, pour pas été soulevés au cours des débats, pour répondre aux critiques justifiées sur l'ineffica-cité de l'ONU dans les conflits graves, qui sont, de ce fait, portés en dehors de l'organisation.

La force militaire internationale manque.

1. La Charte n'est pas encore appliquée

Chanson tendre pour la Toussaint

Il y avait une fois, ma mie Il y avait une fois... Tant de jolies, jolies choses, ma mie Tant de choses!

. Tu avais les cheveux blonds, ma mie Et un ruban bleu Et ta robe était claire Comme un soir d'été

Tout cela s'en va...
Et il ne reste rien qu'un jour de pluie
Qui pleure tout bas

Qui pleure tout bas!

Rose Frauchiger.

dans toutes ses dispositions : ainsi, dans un domaine de première importance, la mise sur pied d'une force militaire internationale qui n'a pas encore vu le jour.

Le droit international devrait naître de la pratique.

2. Ce n'est pas l'absence de certains traités, nécessaires sans doute, qui occasionne la carence de l'ONU; le droit international se crée aussi par la coutume, par les précédents — n'oublions pas le droit anglo-saxon — il faut donc une interprétation large, créatrice des textes existants pour les rendre efficaces.

Les Etats se permettent de faire des réserves dans les traités qu'ils signent.

dans les traités qu'ils signent.

3. La pratique des réserves dans les traités est une entrave sérieuse dans le progrès du droit international. Un Etat, signant un traité, peut faire des réserves pour soustraire tel ou tel article à son application. J'ai cité l'exemple de la Convention sur le Génocide. Quelques Etats, et non des moindres, ont fait des réserves pour ne pas reconnaître la compétence, en la matière, de la Cour Pénale internationale projetée, ainsi que pour soustraire à la Cour Internationale de Justice, l'interprétation éventuelle de la convention, restant seul juge pour l'appliquer. Ce qui réduit la convention sur le Génocide à une simple profession de foi.

La voix de la Grèce.

La voix de la Grèce.

La lutte des Grecs pour Chypre est affaire purement nationale, elle n'est pas en relation avec des mouvements politiques... elle est menée par le clergé grec de l'île, qui est resté fidèle aux anciennes traditions orthodoxes...

Déjà dans l'antiquité, Chypre a été colonisée par les Grecs qui s'y installèrent et devinrent la majorité de la population...

L'hellénisme de Chypre est prouvé par son nom, tout à fait grec et par la mention qu'en fait Homère dans ses poèmes, par les anciennes monnaies et les inscriptions antiques rédigées en dialecte cypriote. Dès l'antiquité, Chypre, comme la Grèce continentale, a été envahie par de nombreux conquérants: Assyriens, Egyptiens, Perses, Romains...

Chypre a gardé ses traditions et sa culture grecque pendant la longue domination romaine...

romaine... En 395 après J. C., l'empire romain fut di-visé en deux, l'Empire d'Occident et l'Em-pire d'Orient qui se composait de pays hellé-niques ou hellénisés...

Au moyen âge, Chypre subit maintes vicis-situdes du fait des invasions ennemies, surtout arabes. Pourtant, elle garda intacte son âme grecque... Après les Arabes vinrent les Croisés...

Nous n'avons pas l'intention de traiter dans cet article les problèmes épineux que des intérêts divers, soutenus par des manœuvres diplomatiques, ont soulevés... nous avons voulu

PROBLÈME DE CHYPRE

La Suisse volerait en morceaux

si des arguments de race, de langue ou de culture intervenaient pour la détermination des frontières

Une succession d'articles, parus dans les Nouvelles féministes internationales, sur la question de Chypre, prêtent pour nous à la réflexion. Les Suisses, neutres, n'ont politiquement pas à prendre parti pour ou contre le rattachement de cette grande île à la Grèce,

présenter simplement l'évolution historique et le statut de Chypre et de ses habitants. Nous voulons aussi souligner le fait qu'on n'a pas le droit de qualifier les Grecs cypriotes d'Or-thodoxes parlant grec mais qui ne sont pas

... C'est le langage grec de la population qui vérifie la vérité historique universellement ad-mise. On n'a jamais entendu dire qu'un peupele puisse parler et cultiver, comme langue maternelle, sa langue nationale héritée, s'il a perdu sa conscience nationale et s'il a cessé de cultiver sa culture nationale.

La Ligue grecque pour les droits féminins croit fermement que le meilleur service rendu à la paix par les femmes est de considérer la question dans un esprit de justice et d'insister pour la mise en action du principe de libre détermination proclamé par l'ONU...

Avra Theodoropoulos.

mais les arguments et les principes invoqués, pour la défense de telle ou telle position, ne sauraient nous être indifférents, leur admission généralisée dans l'opinion publique mondiale, pourrait avoir des conséquences inattendues sur la situation de notre pays.

La voix de la Turquie.

I. Nous ne pensons pas que toutes les frontières, toutes les limites internationales devraient être tracées selon les concepts raciaux et nationaux. Si l'on voulait soutenir cet argument, comment aurait-on pu reprocher à Hitler d'avoir annexé l'Autriche, le Pays des Sudètes et même Dantzig, qui fut la cause im-médiate de la seconde guerre mondiale?

II. Nous demandons que l'on tienne com-pte des facteurs historiques, économiques, stratégiques, géographiques et politiques, en fixant les frontières d'un Etat. Nous ne sommes donc pas d'accord avec les principes sur lesquels l'article est basé, mais

nous ne pouvons pas nous abstenir non plus de faire quelques commentaires sur des points de détails apparus au cours de son développement.

pement.
On prétend, par exemple, que l'origine hél-lénique de Chypre est démontrée par son nom

Pour rester parfaitement impartial, nous reproduisons ici des passages essentiels de l'ar-gumentation de la présidente grecque et de la présidente turque de la ligue des femmes « droits égaux, responsabilités égales ».

grec et par la mention qui est faite de l'île, dans les poèmes d'Homère. Or les archéolo-gues et les philologues n'ont pas encore dé-couvert si le nom de Chypre dérive du sumé-rien «Zaber», de l'élamite «Cuper» du babylonien ou de l'assyrien «Siparru» ou d'une racine commune encore plus ancienne. Une chose toutefois, est certaine, le nom de Chypre existait bien avant l'arrivée des pre-

Chypre existait bien avant l'arrivée des premiers Grecs sur les rives de l'île.

Selon le Grec orthodoxe, les Cypriotes sont grecs. Cette affirmation est non seulement réfutée par l'histoire, mais elle est même réfutée par les sources grecques les plus anciennes. De l'avis du poète athénien Eschyle, le type cypriote frappait par son aspect étranger. Dans l'énumération des types raciaux étrangers, dans un passage des «Suppliantes», les femmes cypriotes étaient placées entre les Indiennes et les Egyptiennes. En fait, l'histoire montre que la population grecque orthodoxe de Chypre est un mélange de tous